



OSSEN le 14 février 2019

Madame la Sous-Préfète d'Argelès Gazost,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
Tarbes, Lourdes, Pyrénées

Vous trouverez ci-joint :

- ★ Une pétition des habitants de la commune d'OSSEN demandant le retour à la collecte des ordures ménagères au porte à porte.
- ★ Un inventaire des doléances des habitants de la commune concernant la collecte des ordures ménagères.
- ★ Un inventaire des points de collecte actuels.

★ L'annexe 1 :

Extrait du site du SYMAT / rapport annuel 2017 / page 9.

On voit bien que sur les anciennes communautés de communes de BATSURGUERE et CASTELLOUBON les ordures ménagères sont collectées en points de regroupements exclusivement, alors qu'ailleurs elles sont collectées au porte à porte et aussi en points de collecte.

★ L'annexe 2 :

Extrait du site CA-TLP / environnement / déchets

On peut noter : « Sur l'ensemble du territoire, les habitants bénéficient de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective en porte à porte (emballages et papiers) et de l'accès à huit déchetteries ».

En espérant que cette initiative permette un retour à un service plus en adéquation avec le souhait des habitants et que cela se traduise par une amélioration du tri de nos déchets et une diminution des déchets ultimes.

Les initiateurs :

Christine ABBADIE-CHELLE / Francis PEBAY / Bernard MAURA

Doléances des habitants de la commune d'OSSEN concernant la collecte des ordures ménagères sur trois points de collecte

Historique :

Avec la Communauté de Communes de BATSURGUERE(CCB), la collecte des ordures ménagères (OM) se faisait au porte à porte.

Les sacs de tri n'étaient collectés que toutes les deux semaines à certains moments, ce qui était tout à fait acceptable.

En octobre 2016, le conseil municipal valide la proposition du SYMAT d'effectuer la collecte des OM à partir du 1^{er} janvier 2017. La collecte continue au porte à porte.

Au 1^{er} janvier 2017 la CCB est transférée à la CA-TLP, malgré l'opposition des élus.

Début 2017, le SYMAT remplace le camion de l'ex CCB par un véhicule plus imposant qui ne passe plus dans certaines rues de la vallée de BATSURGUERE.

En avril 2017, l'occasion est saisie par le prestataire de modifier la collecte des OM en plaçant des points de regroupements (17 sur le village d'OSSEN).

Un habillage devait cacher ces containers pour diminuer la pollution visuelle.

Suite à des questionnements d'habitants de la commune, il est demandé au SYMAT de participer à une réunion d'information. (Courrier du 13 juin 2017)

Cette invitation, a été décliné par le SYMAT, préconisant aux élus d'être les ambassadeurs de la décision ci-dessus, sans se préoccuper de notre adhésion ou pas à cette nouvelle organisation. (Courrier du 24 juillet 2017 réf MG/SR/CA n°301)

Aujourd'hui le camion de collecte a été remplacé et son gabarit est mieux adapté aux contraintes de notre territoire.

Courant juin 2018, il est annoncé que la collecte des OM se ferait au moyen de bornes enterrées, semi-enterrées ou aérienne. Seulement trois points de regroupement pour le village d'OSSEN ?

Le conseil municipal n'a jamais été consulté sur les modifications du mode de collecte, mais chaque fois, mis devant le fait accompli.

Où ont été prise ces décisions ?

Qu'elles conséquences pour les villageoises et villageois ?

Comment se fait-il que dans la majorité des communes de la CA-TLP, la collecte des OM se fasse au porte à porte.

Suite à ce questionnement, le conseil municipal décide de s'opposer a cette décision. (Délibération du 05 juin 2018)

Une information est faite au villageois, par la distribution d'un courrier.

Un courrier est envoyé au SYMAT pour l'informer de la décision du conseil municipal.

Sur la réponse du SYMAT, il est constaté une confusion entre taxe incitative et collecte. (Courrier du 10 août 2018 réf. MG/SR/CA n°392)

Un nouveau courrier précise la position du conseil municipal. (Courrier du 5 septembre 2018).

Pour le moment pas de réponse...

Le 20 novembre 2018, rencontre à la sous-préfecture pour faire un point de la situation et informer de la position de la commune sur la collecte des ordures ménagères.

Suite à cette rencontre Madame la Sous-Préfète propose une rencontre SYMAT et commune d'OSSEN dans les locaux de la sous-préfecture d'ARGELES-GAZOST.

3 points de collecte des ordures ménagères par bornes enterrées, semis enterrées ou aériennes

Avantages	Inconvénients
Disponibilité : on peut évacuer ses déchets quand on le souhaite 24h/24h	Seulement 3 points de collectes. _ éloignement des points de collecte par rapport à son habitat _ ce qui va entraîner moins de tri car cela va éviter des allers et retours
_ bilan carbone à l'avantage de la collecte au porte a porte (à comparer avec x véhicules utilisés pour amener les déchets ménagers)	_ bilan carbone important (utilisation de x véhicules pour transporter les OM jusqu'au trois points de collecte)
L'évacuation des déchets se fait à la demande _ économie de personnel _ vidange quand le container est plein (alarme de remplissage)	_ Suppression d'emploi _ service dévalorisé par rapport à la collecte au porte à porte
Entretien, nettoyage des bacs à la charge des utilisateurs pour la collecte au porte à porte	Entretien, nettoyage des containers à la charge de la collectivité pour la collecte avec des bornes en trois points de collecte
	Pour l'implantation des bornes, on sacrifie plusieurs places de véhicules alors que les parkings sont souvent complets.
	Les camions grue chargés de l'évacuation sont très imposants et les rues du village pas toujours adaptées. _ les réseaux électriques et téléphone ne sont pas toujours enterrés et sont vulnérables car les normes des hauteurs pas toujours respectées.
Coût de la mise en place des bornes, génie civil plus matériel et mise en place... _ à comparer avec la fourniture de bacs individuels.	Coût de la fourniture de bac individuel (participation des utilisateurs). _ à comparer avec la mise en place des 3 points de collecte.
	Pollution paysagère / odeur
	Difficulté pour les personnes vulnérables (âgées, handicapées... etc.) à utiliser ces installations à cause de : _ l'éloignement _ manœuvrer l'équipement

Les containers individuels sont gérés par les utilisateurs et les dégradations sont à leur charge.	Le prestataire a-t-il évalué les risques de dégradations et / ou de malveillance (pollution, dégradations, incendie etc.)
--	---

- _ De la collecte au porte à porte.
- _ On passe à 17 points de collecte...
- _ Pour courant 2020 passer à 3 points de collecte des OM.

Peut-on se résoudre à la diminution des services public sur notre territoire ?

Dans notre vallée, nous profitons d'un cadre de vie très agréable, mais nous ne bénéficions pas de transport public, les commerces sont éloignés, les centres de loisirs aussi (bibliothèques, cinéma, musés etc.) et cette liste n'est pas exhaustive...

Peut-être sommes-nous des citoyens de seconde zone ?

Mesdames, Messieurs les décideurs nous vous laissons le choix d'y répondre.

Inventaire des points de regroupements des OM _ commune d'OSSEN

Nombre	Lieu	Bac grenat	Bac jaune
1	Chemin de Lonca / haut	1	1
1	Chemin de Lonca / milieu	1	1
1	Chemin de Lonca / cité SCI	1	1
1	Impasse Gleysette	1	1
1	Place d'Estibayre	1	2
1	École	2	1
1	Place du pla de Casaou	2	1
1	Rue du Pibeste	2	1
1	Chemin de Morly / bas	0	1
1	Rue sans nom / carralou_château de Begole	1	1
1	Rue du Carralou / milieu	1	1
1	Rue du Carralou / bas	1	1
1	Place de l'église	1	1
1	Impasse du ruisseau du Couméra	1	1
1	Place Peyrègne	1	1
1	Chemin des ardoisières	1	1
1	Ferme Coudet	1	1
Total 17		Total 19	Total 18
1	Colonne récupération de verre impasse du ruisseau du Couméra		

- _ De la collecte au porte à porte.
- _ On passe à 17 points de collecte...
- _ Pour courant 2020 passer à 3 points de collecte des OM.

Peut-on considérer cela comme une évolution ?

Alors qu'on note une augmentation notable des charges dues principalement au mode de calcul.

ANNEXE 2

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Déchets](#)

Le SYMAT

Optimiser la gestion des déchets au sein de la collectivité

La CATLP a transféré sa compétence "élimination des déchets" au SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SY.M.A.T.) depuis 2003. Sur l'ensemble du territoire, les habitants bénéficient de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective en porte à porte (emballages et papiers) et de l'accès à huit déchèteries (lien vers la rubrique Déchèteries de l'annuaire, dans lequel il faut faire figurer l'adresse, les jours et horaires d'ouverture, les déchets collectés et autres particularités si nécessaire).

Le CATLP vote directement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt basé sur le foncier bâti et verse une contribution pour le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au SY.M.A.T.

Pour de plus amples informations, contactez le SY.M.A.T. au n° vert 08 00 81 60 51

Retrouvez toutes les informations sur les collectes, horaires, etc. ... sur le site Internet du SYMAT :

www.symat.fr

Pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, le SY.M.A.T. a lui-même adhéré au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD65).